

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes – Rentrée scolaire 2026

NOR : MENH2529480N

→ Note de service du 27-10-2025

MEN – DGRH B2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

La présente note de service s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports spécial n° 5 du 31 octobre 2024. Elle a pour objet de rappeler les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2026.

I. Cadre général

1. Localisation

Les écoles européennes sont implantées dans les six pays suivants : **Allemagne** : Francfort, Karlsruhe et Munich ; **Belgique** : Bruxelles I (deux sites : Berkendael et Uccle), Bruxelles II (deux sites : Evere et Woluwé), Bruxelles III, Bruxelles IV et Mol (à 45 kilomètres à l'est d'Anvers) ; **Espagne** : Alicante ; **Italie** : Varèse (à 60 kilomètres au nord de Milan) ; **Luxembourg** : Luxembourg I et Luxembourg II ; **Pays-Bas** : Bergen (à 45 kilomètres au nord d'Amsterdam).

2. Missions et enseignements dispensés

Les écoles européennes mêlent des cultures professionnelles différentes et se distinguent, tant du point de vue administratif que pédagogique, par un système éducatif spécifique qui accorde une place essentielle aux parents d'élèves dans un cadre de coéducation.

Les enseignants nommés travaillent en étroite collaboration avec les enseignants de toutes les sections linguistiques. La langue de travail est généralement l'anglais.

Les écoles européennes accueillent de 600 à 3 500 élèves de nationalités différentes, de la maternelle à la classe de terminale. En complément de leur langue maternelle, les élèves apprennent une deuxième langue vivante (une des trois langues véhiculaires des écoles européennes [allemand, anglais, français] ou la langue du pays dans lequel l'école est implantée). Aussi, en plus de l'enseignement du français comme langue maternelle, les professeurs des écoles et les professeurs de lettres ont vocation à dispenser un enseignement du français comme langue 2, 3 ou 4.

Dans le premier degré, les disciplines sont enseignées en référence aux programmes des écoles européennes qui comprennent des heures dites « européennes » regroupant des élèves de langues différentes, mais aussi un enseignement de religion ou de morale non confessionnelle.

Dans le second degré, les professeurs ont vocation à enseigner de la première à la septième classe (soit de la classe de sixième à la classe de terminale), mais aussi à s'impliquer dans les divers aspects de la vie de l'école européenne, en complément des périodes d'enseignement (durée : quarante-cinq minutes). Sur le plan pratique, la présence des professeurs affectés dans les écoles européennes est requise du lundi au vendredi pour accomplir les tâches d'enseignement, de surveillance, de coordination et d'harmonisation, de suivi des élèves et d'élaboration des sujets d'examens internes et des propositions de sujets du baccalauréat européen.

Il est rappelé que les professeurs français ne sont pas autorisés à dispenser l'enseignement de religion, conformément au principe de laïcité.

Pour prendre connaissance des spécificités de ce cadre pédagogique et consulter les programmes d'enseignement, différents de ceux en vigueur en France, il est recommandé de consulter le site Internet des écoles européennes : <https://www.eursec.eu>.

II. Public concerné

1. Corps enseignants concernés

Peuvent candidater les fonctionnaires titulaires du ministère de l'Éducation nationale appartenant aux corps des professeurs agrégés ou certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs des écoles et des instituteurs. Une durée minimale d'expérience professionnelle sur le territoire français en qualité de titulaire dans le corps concerné est appréciée dans l'examen des candidatures, conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité. De même, une expérience à l'étranger est appréciée, sans que cette dernière ne constitue un avantage déterminant dans l'évaluation de la candidature.

Les candidats doivent se trouver dans l'une des positions suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en détachement.

Ne peuvent candidater les fonctionnaires titulaires d'un autre ministère, les fonctionnaires stagiaires, les professeurs de l'enseignement privé et les fonctionnaires titulaires ayant déjà été affectés dans l'une des écoles européennes.

2. Compétences attendues

Les candidats à un poste au sein des écoles européennes doivent démontrer les savoir-être suivants : capacité à communiquer, ouverture d'esprit, faculté d'adaptation, tolérance et souplesse.

Ils seront disposés à travailler en équipe puisqu'ils ont vocation à coopérer avec des professeurs français, belges et luxembourgeois au sein d'une section francophone, mais aussi à travailler avec des professeurs d'autres langues et cultures européennes.

Ils disposeront de connaissances théoriques avérées en français langue étrangère (FLE) et d'une expérience professionnelle dans ce champ (par exemple, avoir pris en charge des élèves allophones nouvellement arrivés dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants [UPE2A], en particulier pour les professeurs des écoles, les professeurs de lettres et les professeurs d'histoire-géographie).

Enfin, ils justifieront d'une bonne maîtrise de l'anglais et/ou de l'allemand, de la langue du pays d'accueil et des outils numériques.

III. Dossier de candidature

1. Constitution du dossier par le candidat

Le dossier de candidature comprend un formulaire à compléter, figurant en annexe de la présente note. Ce formulaire doit être impérativement accompagné des pièces justificatives dont il établit la liste. En particulier, le dossier inclura une lettre de motivation et un curriculum vitae (CV) détaillé sur papier libre.

La qualité et la précision des renseignements portés dans le dossier contribuent à une meilleure appréciation de la candidature.

Recueil des avis du supérieur hiérarchique et des autorités académiques sur le dossier de candidature

Il appartient au candidat de recueillir, dans le formulaire de candidature, l'avis du supérieur hiérarchique direct ainsi que celui du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) ou du recteur d'académie.

Le supérieur hiérarchique direct (inspecteur de l'éducation nationale pour le premier degré, chef d'établissement pour le second degré) porte un avis sur la candidature de l'agent. Il formule une appréciation littéraire sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines et son implication dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Le candidat adresse son dossier de candidature à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour le premier degré ou au rectorat d'académie pour le second degré. Le DASEN ou le recteur d'académie formule un avis sur la candidature. En cas de mobilité interacadémique ou interdépartementale, de nouveaux avis seront recueillis auprès de la nouvelle autorité de rattachement.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental transmettent également leur dossier à la DSDEN (premier degré) ou au rectorat d'académie (second degré) dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation. Pour ces personnels, la rubrique Avis des autorités hiérarchiques est renseignée et visée par le DASEN ou par le recteur d'académie.

2. Postes susceptibles d'être vacants

Les mutations internes étant prioritaires, la localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut pas être précisée.

Les candidats peuvent formuler jusqu'à 13 vœux (une école = un vœu). Ils n'émettront de vœux que pour les seules écoles dans lesquelles ils souhaitent exercer.

Enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Pour la rentrée scolaire 2026, six instituteurs ou professeurs des écoles justifiant de compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère pourront être recrutés.

Enseignement secondaire

Pour la rentrée scolaire 2026, des postes pourraient être vacants dans les disciplines suivantes : arts plastiques, éducation physique et sportive, histoire-géographie, lettres classiques, lettres modernes, mathématiques, philosophie, physique-chimie, sciences économiques et sociales et sciences de la vie et de la Terre.

3. Transmission du dossier à la direction générale des ressources humaines (DGRH) et aux inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de mission pour les écoles européennes

Lorsqu'ils sont déclarés recevables, les dossiers de candidature sont adressés, en deux exemplaires, par les services académiques à la DGRH du ministère de l'Éducation nationale et aux inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de mission pour les écoles européennes :

Pour le premier degré :

- Ministère de l'Éducation nationale, direction générale des ressources humaines, département du pilotage de la gestion des carrières des personnels enseignants (B2-2), 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13 ;
- Gisèle Ducatez, inspectrice de l'éducation nationale chargée de mission pour les écoles européennes, rectorat de l'académie de Paris, bureau des personnels d'encadrement, 12 boulevard d'Indochine CS 40049, 75933 Paris Cedex 19.

Pour le second degré :

- Ministère de l'Éducation nationale, direction générale des ressources humaines, département des personnels du second degré hors académie (B2-3), 72 rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13 ;
- Jean-Pierre Grosset-Bourbange, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional chargé de mission pour les

4. Calendrier

La date limite de dépôt des dossiers auprès des départements DGRH B2-2, DGRH B2-3 et des inspecteurs chargés de mission pour les écoles européennes est fixée au **vendredi 16 janvier 2026**. Les candidats veilleront donc à transmettre leur dossier dans les meilleurs délais.

En particulier, les personnels détachés à l'étranger doivent s'assurer que la transmission de leur dossier prend bien en compte les délais parfois importants d'acheminement du courrier depuis l'étranger.

Les candidatures de personnels non mentionnés au point II-1 ne seront pas prises en compte.

Les candidats seront informés de la suite donnée à leur dossier par courriel à partir du 31 mars 2026.

Le respect des instructions qui précèdent conditionne le bon déroulement de la campagne de recrutement des personnels dans les écoles européennes. Les dossiers de candidature qui ne respecteraient pas la procédure décrite ci-dessus ne seront pas examinés.

IV. Affectation

1. Rattachement administratif des personnels enseignants

Les candidats sont nommés sur proposition des inspecteurs chargés de mission pour les écoles européennes.

Durant leur affectation dans une école européenne, les personnels du premier degré sont placés auprès du DASEN de la Moselle pour leur prise en charge financière, leur gestion administrative individuelle et collective relevant de leur DSDEN de rattachement.

Les personnels du second degré sont affectés dans l'académie de Strasbourg, qui assure la gestion complète de leur dossier.

2. Durée de séjour

La durée maximale d'affectation dans une école européenne est de neuf ans, selon la répartition suivante : une période probatoire de deux années, suivie d'une deuxième période de trois ans, puis d'une dernière période de quatre ans.

Le renouvellement du contrat, pour trois ans à l'issue des deux premières années et pour quatre ans à l'issue de la cinquième année, reste subordonné à l'avis des corps d'inspection et du directeur de l'école d'exercice.

Ce séjour à l'étranger doit s'inscrire dans un parcours professionnel qui permet aux enseignants de capitaliser de nouvelles compétences et de les valoriser lors de leur retour en France. Au terme de l'affectation dans une école européenne, les enseignants ont donc vocation à réintégrer une académie ou un département pour y réinvestir les acquis de cette expérience.

3. Complément salarial

La part salariale complémentaire versée par les écoles européennes fait l'objet d'une réglementation interne qui précise les grilles et échelons. Les candidats sont invités à en prendre connaissance avant de déposer leur dossier.

4. Changement de résidence administrative

Le statut du personnel en poste dans les écoles européennes fixe dans la capitale du pays dont il est ressortissant le lieu d'origine de l'agent affecté en dehors du territoire européen des États membres au moment de son entrée en fonction au sein d'une école européenne. Par conséquent, les personnels dont la candidature sera retenue et qui sont actuellement affectés dans les départements d'outre-mer, régions ultrapériphériques de l'Europe, ne pourront pas prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence entre leur département d'affectation et Paris. La possibilité de prendre en charge des frais entre Paris et l'école européenne sera appréciée au regard de l'article 59 du statut du personnel détaché auprès des écoles européennes.

5. Mutations

Conformément à l'article 4 du statut du personnel des écoles européennes, les mutations internes peuvent être accordées au terme de la cinquième année, si un poste est disponible dans l'école souhaitée et après accord des directeurs des écoles d'origine et d'accueil.

Les enseignants du premier degré sont nommés sur un poste fléché en maternelle ou en primaire et ne peuvent pas changer de niveau au cours de leur affectation.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Christophe Gehin

Annexe(s)

📎 Annexe 1 — Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes — Enseignant du premier degré

📎 Annexe 2 — Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes — Enseignant du second degré

Annexe 1 — Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes

Enseignant du premier degré

Dossier à établir en **deux exemplaires** accompagnés **chacun de toutes les pièces justificatives**
et à **adresser par la voie hiérarchique** avant **le vendredi 16 janvier 2026**

Un exemplaire adressé au ministère de l'Éducation nationale

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale
Département du pilotage de la gestion des carrières des personnels enseignants (DGRH B2-2)
72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13

Un exemplaire adressé au rectorat de l'académie de Paris

Madame Gisèle Ducatez
Inspectrice de l'éducation nationale chargée de mission pour les écoles européennes
Bureau des personnels d'encadrement
12, boulevard d'Indochine
CS 40049
75933 Paris Cedex 19

PHOTO

NUMEN | | | | | | | | | | | | | |

CORPS : (instituteur ; professeur des écoles)	GRADE : (classe normale ; hors-classe ; classe exceptionnelle)	ÉCHELON :
---	---	------------------------

Nom de famille :		Nom d'usage :	
Prénoms :			
Date de naissance :		lieu de naissance :	
		Tél. :	
Adresse personnelle :		Port. :	
.....			
Code postal :			
Courriel : (à remplir obligatoirement)		Commune :	

SITUATION DE FAMILLE

MARIÉ(E)

CONCUBIN(E)

PACS

CÉLIBATAIRE

DIVORCÉ(E)

VEUF(VE)

Nom de famille du conjoint :

Nom d'usage du conjoint :

Est-il/elle candidat(e) à un poste dans les écoles européennes ? Si OUI, précisez : Premier degré ☐ Second degré ☐
OUI ☐ NON ☐

Discipline :

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

au moment du dépôt du dossier, être titulaire et justifier de deux années de services effectifs en qualité de titulaire dans la fonction

POSITION

ACTIVITÉ

DÉTACHEMENT

DISPONIBILITÉ

CONGÉ
PARENTAL

AFFECTATION (indiquez l'établissement ou l'organisme d'accueil, commune et code postal) :

Département de rattachement :

DATE DE 1^{RE} TITULARISATION AU MENJS : |_|_|_|_|_|_|_|_|

ÉTAT DES SERVICES

À établir par ordre chronologique à partir des fonctions actuelles. Précisez si les fonctions ont été effectuées en qualité de titulaire (T), de stagiaire (S) ou de non-titulaire (NT). *Soulignez les dates de titularisation dans les différents corps ; les interruptions de service (nature et date) seront également indiquées.*

Corps	Qualité (titulaire : T / stagiaire : S / non- titulaire : NT)	Discipline Fonctions	Classes enseignées	Établissements - Organismes - Villes - Pays	Périodes	
					du	au

ÉLÉMENTS DE PROFIL

A. **Langues étrangères** (précisez le niveau **ACTUEL** pour chacune) :

Joindre l'attestation du niveau de connaissance des langues étrangères.

Allemand						Anglais						Espagnol						Italien					
A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2	A1	A2	B1	B2	C1	C2

Autres langues :

B. **Diplômes**

☐ CAEI / Capsais / Capa-SH / Cappei

☐ Cafipemf

Option :

Option :

Autres :

C. **Stages**

D- Programme Jules Verne

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

	année	durée		année	durée
☐ BELC			☐ Master FLE		
☐ Licence mention FLE			☐ Certification complémentaire FLS		
☐ Maîtrise FLE			☐ Autre :		

TUIC (technologies usuelles de l'information et de la communication)

Stages suivis /compétences :

E. **Expériences acquises au cours des dernières années** (cochez, développez si nécessaire)

☐ Expérience de l'enseignement du français langue étrangère (lieu - année - nature) :

.....

.....

.....

.....

☐ Expérience de l'enseignement en maternelle (précisez le nombre d'années) :

.....

.....

.....

.....

.....

F. **Animation** (développez si nécessaire)

☐ Animation de clubs (club théâtre, club photo, club ciné, club informatique, etc.) :

.....

.....

VŒUX

Dans la liste suivante, classez exclusivement le ou les seul(s) établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaiteriez être affecté :

BELGIQUE (Bruxelles I ; Bruxelles II ; Bruxelles III ; Bruxelles IV ; Mol) ; PAYS-BAS (Bergen) ; ALLEMAGNE (Karlsruhe ; Munich ; Francfort) ; LUXEMBOURG (Luxembourg I ; Luxembourg II) ; ITALIE (Varèse) ; ESPAGNE (Alicante)

N°	LIBELLÉ ÉTABLISSEMENT	N°	LIBELLÉ ÉTABLISSEMENT
1		8	
2		9	
3		10	
4		11	
5		12	
6		13	
7			

DERNIÈRES INSPECTIONS / RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

DATE DERNIÈRE INSPECTION
OU ENTRETIEN DE RENDEZ-
VOUS DE CARRIÈRE

___/___/___

AUTRES ACTES DE CANDIDATURE

(cochez les cases correspondantes)

- | | | | | | |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|------------------------------|
| - Mouvement interdépartemental | ☐ OUI | ☐ NON | - Postes du réseau culturel et coopération | ☐ OUI | ☐ NON |
| - AEFE | ☐ OUI | ☐ NON | - Postes dans les collectivités d'outre-mer | ☐ OUI | ☐ NON |
| - Autres étrangers (hors AEFE) | ☐ OUI | ☐ NON | | | |

PIÈCES À JOINDRE (le dossier de candidature ainsi que les pièces seront transmis en deux exemplaires)

(Les pièces seront numérotées)

- Lettre de motivation ☐
- Curriculum vitae détaillé ☐
- Les 2 derniers rapports d'inspection ou rendez-vous de carrière ☐
- Attestation(s) du niveau de connaissance dans les langues étrangères pratiquées ☐
- Tous les justificatifs concernant d'autres aspects éventuels des éléments de profil ☐
- Pour les personnels détachés, joindre le dernier arrêté de détachement ☐

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

À

le

Signature :

AVIS DES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES (NOM ET QUALITÉ DES SIGNATAIRES)

AVIS MOTIVÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT
(CAPACITÉ D'ADAPTATION, SENS DES RELATIONS HUMAINES, IMPLICATION DANS LA
VIE DE L'ÉTABLISSEMENT)

À le

NOM, QUALITÉ

SIGNATURE

AVIS MOTIVÉ DU DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES
SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ou DE SON
REPRÉSENTANT

À le

NOM, QUALITÉ

SIGNATURE

Annexe 2 — Dossier de candidature à un poste dans les écoles européennes

Enseignant du second degré

Dossier à établir en **deux exemplaires** accompagnés **chacun de toutes les pièces justificatives** et à **adresser par la voie hiérarchique** avant le **vendredi 16 janvier 2026**

Un exemplaire est à adresser au ministère de l'Éducation nationale

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale
Département des personnels enseignants du second degré hors académie (DGRH B2-3)
72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Un exemplaire est à adresser au rectorat de l'académie de Strasbourg

Monsieur Jean-Pierre Grosset-Bourbange
Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, chargé de mission pour les écoles européennes
Rectorat de l'académie de Strasbourg
6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

PHOTO

NUMEN

CORPS : professeur agrégé ☐ professeur certifié ☐

DISCIPLINE DE RECRUTEMENT :

GRADE : classe normale ☐ hors-classe ☐
classe exceptionnelle ☐

ÉCHELON :

NOM D'USAGE :

NOM DE FAMILLE :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

(à remplir obligatoirement)

SITUATION DE FAMILLE

MARIÉ(E)

CONCUBIN(E)

PACS

CÉLIBATAIRE

DIVORCÉ(E)

VEUF(VE)

Nom d'usage du conjoint :

Nom de famille du conjoint :

Est-il/elle fonctionnaire de l'éducation nationale ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, précisez : Premier degré ☐ Second degré ☐

Discipline :

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

Condition d'éligibilité : être titulaire et justifier de deux années de services effectifs en qualité de titulaire dans la fonction

POSITION :

□ ACTIVITÉ

☐ DÉTACHEMENT

☐ DISPONIBILITÉ

☐ CONGÉ PARENTAL

AFFECTATION (indiquez l'établissement ou l'organisme d'accueil, commune et code postal) :

Académie d'origine :

DATE DE PREMIÈRE TITULARISATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : [][][][][][][][]

ÉTAT DES SERVICES

À établir par ordre chronologique décroissant, à partir des fonctions actuelles. Précisez si les fonctions ont été effectuées en qualité de titulaire (T), de stagiaire (S) ou de non-titulaire (NT). Soulignez les dates de titularisation dans les différents corps. Les interruptions de service (nature et date) seront également indiquées.

Corps	Qualité (titulaire : T / stagiaire : S . non-titulaire : NT)	Discipline Fonctions	Classes enseignées	Établissements - Organismes - Villes - Pays	Périodes	
					du	au

ÉLÉMENTS DE PROFIL

A. Langues étrangères (précisez le niveau **ACTUEL** pour chacune) :

Joindre l'attestation du niveau de maîtrise des langues étrangères.

Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
☐ A1 ☐ A2 ☐ B1 ☐ B2 ☐ C1 ☐ C2	☐ A1 ☐ A2 ☐ B1 ☐ B2 ☐ C1 ☐ C2	☐ A1 ☐ A2 ☐ B1 ☐ B2 ☐ C1 ☐ C2	☐ A1 ☐ A2 ☐ B1 ☐ B2 ☐ C1 ☐ C2

Autres langues :

B. Français langue étrangère (FLE)

Diplôme / certification	année	durée	Diplôme / certification	année	durée
☐ BELC			☐ Master FLE		
☐ Licence mention FLE			☐ Certification complémentaire FLS		
☐ Maîtrise FLE			☐ Autre :		

Expérience de l'enseignement du français langue étrangère (lieu – année – nature) :

.....

.....

.....

.....

.....

C. TUIC (techniques usuelles de l'information et de la communication)

Stages suivis / compétences

.....

D. Certifications

Certification	année
☐ Certification complémentaire arts : spécialité :	
☐ Certification complémentaire enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL) : langue :	
☐ Certification complémentaire enseignement en langue des signes française (LSF)	
☐ Certification complémentaire langues et cultures de l'Antiquité (LCA), option :	
☐ Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa)	

E. Diplômes

-

-

F. Stages

.....

G. Animation (développez si nécessaire)

Animation de clubs (club théâtre, club photo, club ciné, club informatique, etc.) :

.....

.....

VCEUX

Par ordre décroissant de préférence, classez le ou les établissements dans le(s)quel(s) vous souhaitez être affecté(e) :

Alicante (Espagne) ; **Bergen** (Pays-Bas) ; **Bruxelles I** (Belgique) ; **Bruxelles II** (Belgique) ; **Bruxelles III** (Belgique) ; **Bruxelles IV** (Belgique) ; **Francfort** (Allemagne) ; **Karlsruhe** (Allemagne) ; **Luxembourg I** (Luxembourg) ; **Luxembourg II** (Luxembourg) ; **Mol** (Belgique) ; **Munich** (Allemagne) ; **Varèse** (Italie)

N°	LIBELLÉ ÉTABLISSEMENT
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	

N°	LIBELLÉ ÉTABLISSEMENT
8	
9	
10	
11	
12	
13	

DERNIÈRES INSPECTIONS / RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

DATE DE LA DERNIÈRE INSPECTION / DU DERNIER ENTRETIEN DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : ____/____/____

AUTRES ACTES DE CANDIDATURE

(cochez les cases correspondantes)

- | | | | | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|------------------------------|
| - Mouvement interacadémique | ☐ OUI | ☐ NON | - Postes du réseau culturel et coopération | ☐ OUI | ☐ NON |
| - AEFE | ☐ OUI | ☐ NON | - Postes dans les collectivités d'outre-mer | ☐ OUI | ☐ NON |
| - Autres étranger (hors AEFE) | ☐ OUI | ☐ NON | | | |

PIÈCES À JOINDRE (le dossier de candidature ainsi que les pièces seront transmis en deux exemplaires)

(Les pièces seront numérotées)

- Lettre de motivation ☐
- Curriculum vitae détaillé ☐
- Les 2 derniers rapports d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière ☐
- Attestation(s) du niveau de connaissance dans les langues étrangères pratiquées ☐
- Tous les justificatifs concernant d'autres aspects éventuels des éléments de profil ☐
- **Pour les personnels détachés** : joindre le dernier arrêté de détachement ☐

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

SIGNATURE :

A

le | | | | |

AVIS DES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES (NOM ET QUALITÉ DES SIGNATAIRES)

AVIS MOTIVÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT
(CAPACITÉ D'ADAPTATION, SENS DES RELATIONS HUMAINES,
IMPLICATION DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT)

AVIS MOTIVÉ DU RECTEUR D'ACADÉMIE

APRÈS VÉRIFICATION, JE SOUSSIGNÉ(E) ATTESTE L'EXACTITUDE DES
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS FOURNIS PAR LE CANDIDAT.

À le

NOM, QUALITÉ

SIGNATURE

À le

NOM, QUALITÉ

SIGNATURE

